



Conseil Municipal d'Enfants

Le P'tit Bull'tin Marcillois

Bulletin d'informations municipales
Juin 2017 - N°10

MÉMENTO

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi de 9h à 11h et de 14h à 16h30
Jeudi de 14h à 19h30
Vendredi de 14h à 16h30
Fermé le samedi.

Édito

Chères MARCILLOISES, chers MARCILLOIS,

Notre commune vient d'obtenir avec mention sa labélisation "**Notre Village Terre d'Avenir**". Bravo à toute l'équipe qui a rédigé l'Agenda 21 et qui a déjà largement commencé un certain nombre d'actions préconisées.

Je souhaite profiter de ce succès pour appeler l'ensemble de la population à faire preuve de beaucoup de civisme et à nous aider dans notre lutte contre les décharges sauvages. Ces actes intolérables se développent. Les tas de gravats peuvent être polluants, ils sont dégradant pour le milieu naturel de notre commune et ils coûtent très cher à la collectivité pour être évacués. Je rappelle qu'il existe une décharge gratuite pour les particuliers et que ces actions peuvent être très fortement verbalisées.

Je ne vous demande pas d'intervenir directement au cas où vous seriez témoin d'un tel délit mais tous les renseignements nous permettant de retrouver les contrevenants sont les bienvenus. L'été est là, profitons des zones naturelles et forestières nombreuses sur notre territoire.



Votre Maire, André DUMOULIN

AGENDA 21 – Marcilly labellisé "Notre Village Terre d'Avenir"



La Charte de l'Agenda 21 local de Marcilly d'Azergues a été labellisée par l'association nationale "Notre Village" qui nous a accompagnés dans ce projet. C'est la reconnaissance de l'investissement de nombreux Marcillois dans le grand défi de production des 42 fiches qui permettent de définir les objectifs et de matérialiser chaque action de notre Agenda21.

Depuis la réunion de présentation du 3 juin 2016, les réunions publiques et ateliers thématiques ont permis de fédérer les Marcillois autour de ce projet qui se concrétise maintenant. En effet la labellisation de la Charte est une étape importante et qui va notamment permettre d'offrir une visibilité à Marcilly d'Azergues et ainsi affermir son identité dans le contexte actuel du regroupement des communes.

Le meilleur reste à faire ! nous sommes d'ores et déjà passés à l'action, phase la plus intéressante de l'Agenda 21 et nous vous invitons à rejoindre les équipes pour faire vivre avec nous cette charte labellisée que nous avons écrite ensemble !
Vous pouvez lire la charte et vous documenter sur notre démarche sur le Blog de notre Agenda 21
<https://agenda21marcilly69.wordpress.com/>

La commission ouverte Eco-citoyens

Mise en place d'un conseil municipal d'enfants

Afin d'adhérer à la Charte de l'UNICEF proposée par la CCBPD, il a été décidé de donner la parole aux enfants du village en lien avec l'Agenda 21.

Grâce à l'implication d'Agnès BIGOT directrice de l'école qui a organisé la campagne électorale, de Marie Jeanne GEFFROY 1^{ère} Adjointe et de Pierre ROYER membre de l'Agenda 21, le 13 avril a eu lieu en mairie l'élection du conseil municipal de 8 enfants pour un mandat de 2 ans par toute la primaire de l'école.

Le 11 mai après la classe les élus se sont réunis pour élire le maire : Lune Denoncin et 2 adjoints Manon Souzy et Garance Michel. Les 5 autres conseillers sont Léonie Bonin, Marylou Vaganay, Lou Escala, Noémie Molina et Eden Bird. Chaque élu a reçu une médaille et une cocarde. Il a été décidé de se réunir 1 fois par mois le lundi après la classe.

Dès le samedi 13 mai le CME s'est retrouvé au domaine des communes pour rencontrer d'autres élus et des membres de l'UNICEF afin d'organiser une action pour récolter des dons. Il a été convenu de tenir un stand lors du forum des associations le samedi 2 septembre.

Tous ont très envie de s'investir dans la commune et nous serons à leur côté pour les accompagner dans cette démarche.

Marie Jeanne GEFFROY



Un nouveau groupe scolaire à Marcilly



Régulièrement nous vous donnons des nouvelles de l'avancement du projet de construction de notre groupe scolaire. Les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées avec les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (voir articles sur bulletins précédents) nous ont obligé à revoir notre planning. Dans le courant du printemps 2017 notre architecte nous a en effet informé que la mise à disposition du bâtiment (initialement prévue pour la rentrée scolaire 2018) serait obligatoirement reportée de plusieurs mois. De ce fait il nous a semblé plus raisonnable de viser la rentrée scolaire 2019.

Côté financement trois établissements bancaires ont répondu favorablement à notre demande de prêt. Ceci est plutôt une bonne nouvelle car c'est la preuve d'une situation saine au niveau de la gestion financière de la commune. Après délibération du Conseil Municipal c'est la Caisse d'Épargne qui a été retenue pour le financement de ce projet. En effet cet établissement bancaire est celui qui répondait le mieux à notre besoin en terme de montant et durée du prêt (2,2 millions d'euros sur 25 ans). La signature du prêt est intervenue en février de cette année et nous avons pu bénéficier encore de taux particulièrement attractifs avant la remontée des cours que l'on connaît actuellement. Une rencontre avec les divers fournisseurs (eau, énergies, traitement des eaux usées) est d'ores et déjà programmée avant l'été. Les appels d'offres pour la sélection des entreprises intervenantes sont en cours d'élaboration et vont être lancés vers la fin du mois de juin. Une dernière information : les résultats de l'analyse du sous-sol viennent de tomber et on a eu l'agréable surprise de constater que le sous-sol de l'école présente des caractéristiques beaucoup plus favorables que les terrains situés à quelques dizaines de mètres plus loin.

Georges BELET

Commission Bâtiments communaux et voirie

La commission profite de ce p'tit bull 'tin pour vous informer des travaux qui vont être réalisés dans les prochaines semaines. Concernant les bâtiments communaux, la façade principale en bois du local sportif situé au stade va être refaite. Une solution en bardage est à l'étude. Sur le bâtiment église, le vitrail endommagé a été réparé et sécurisé à l'aide d'une grille identique aux existantes. De plus, la porte d'entrée sera rénovée prochainement. Concernant la voirie, le budget 2017 sera consacré à la création des nouvelles voies dans le centre bourg que sont, le futur chemin d'entrée au niveau de la RD 16 avec la collaboration du département, et le prolongement de l'impasse de la mairie jusqu'au chemin profond. La première réunion de coordination entre l'ensemble des concessionnaires vient d'avoir lieu. Nous en reparlerons dans le prochain p'tit bull 'tin. D'autres projets sont étudiés, tel que l'aménagement du croisement entre le chemin des Ronzières et la route des Chères, afin de sécuriser ce carrefour et le déplacement des piétons. A ce sujet, les cheminements piéton ont été refaits et d'autres vont voir le jour prochainement. Pour une raison de sécurité, un panneau « cédez le passage » a été apposé au niveau de la sortie de la route des Chères, sur la route de Civrieux.

La commission bâtiments communaux / voirie est à votre écoute

Soirée Intercommunale

Près de 280 personnes ont répondu à l'invitation des commissions culture de Marcilly, Chazay, Lissieu et Les Chères le vendredi 7 avril à la Salle des Fêtes de Marcilly. Les enfants des 4 communes et leurs parents ont profité d'un concert



de rock de grande qualité pour enfants, "les Papas Rigolos", mais aussi d'animations "maquillages artistiques" et "démonstrations de ballons à sculpter". Boissons et petite restauration étaient proposées à la buvette du Sou des Ecoles. Grosse ambiance !

Ghislaine GOUBEAU

Découverte de notre commune

Cette croix située au fond de la place de l'église est la croix de l'ancien cimetière qui occupait cette surface jusqu'à la fin du XIXe siècle, avant d'être transféré à l'emplacement actuel, lieu-dit "Bélandin".

Cet exemplaire fait partie des nombreuses croix visibles sur Marcilly, situées souvent à une intersection de chemins.

PHOTO QUIZ N° 12 :



Mais savez-vous combien de croix de chemins existent sur notre commune ?

Concernant le quiz précédent, l'unique four communal présent sur Marcilly d'Azergues se trouve dans le hameau de la Ferrandière. Ce four, jumelé à un puits situé au sein d'un bâtiment communal du XVe siècle, que l'on retrouvait déjà sur des archives de 1457, est dénommé four banal.

Vous aurez la possibilité de découvrir l'ensemble de ce patrimoine bâti, en participant à la randonnée

*pédestre organisée le **dimanche 17 septembre prochain**, par l'association Sportive Marcilly et la commission Agenda 21. Pour plus de renseignements, se reporter à l'affichette jointe*

Fleurissement de printemps

Le temps n'était pas au beau fixe loin de là, lors des plantations



de printemps qui ont été bien arrosées pendant deux jours consécutifs. En effet l'équipe des jardiniers bénévoles a dû affronter dès le milieu de la matinée une première averse, suivie d'autres plus conséquentes lors de l'embellissement du village par des plantes aux fleurs multicolores en prévision de la fête des classes qui avait lieu le week-end suivant. Lors de cette matinée où les impers ont donc été les bienvenus, de nouvelles jardinières (les anciennes ayant fait leur temps), installées les jours précédents le long de la place des Tilleuls grâce à la diligence des employés communaux, de membres du conseil municipal, mais surtout par un engin d'une entreprise marcelloise pour le transport et la mise en place, ont été remplies de bégonias, pétunias, oeillets d'inde et autres. Celles installées le long de la place de la mairie, complétées de trois rescapées de la place des Tilleuls, n'ont pas été oubliées. Cette matinée de plantations a vu également l'arrivée de nouveaux bénévoles ainsi que le retour d'un ancien, ce qui renforce ainsi l'équipe du fleurissement.

Andrée LAGARDE



Plan Canicule

Consignes en périodes de fortes chaleurs.

Pour préserver votre santé, faites-vous recenser. Si vous êtes une personne isolée, vulnérable, fragile, inscrivez-vous auprès de la mairie pour être conseillée et aidée en cas de fortes chaleurs.

Aidez les personnes fragiles qui vous entourent. Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort. **APPELEZ LE 15**

Des conseils en cas de fortes chaleurs :

- Il est important de boire régulièrement sans attendre d'avoir soif, de l'eau essentiellement, des fruits pressés éventuellement.
- pas d'alcool.
- Eviter les sodas et autres boissons sucrées et les boissons à forte teneur en caféine.
- L'usage simultané de ventilateur et de brumisateur est le plus efficace. Brumiser d'abord les parties découvertes puis ventiler les parties mouillées avec le ventilateur manuel. A répéter autant de fois qu'on le souhaite dès que l'on est sec.
- Utilisation répétée des douches fraîches (mais pas froides).
- Si l'habitation ne peut pas être rafraîchie prévoir de passer plusieurs heures par jour, chaque jour, dans un endroit frais, proche de son domicile et que l'on a repéré à l'avance

La mairie de Marcilly accueille toute personne souffrant de la canicule dans son espace climatisé.



Prévention du risque de noyade des enfants

La surveillance constante par un adulte est indispensable.

En silence un enfant peut se noyer en moins de 3 minutes, même dans 20 cm d'eau.

- Ne quittez jamais votre enfant des yeux.
- Apprenez à nager à votre enfant dès l'âge de 4 ans et faites lui prendre conscience du danger.
- Équipez votre enfant de brassards, d'un maillot flotteur ou d'une bouée adaptée, s'il est à proximité d'un point d'eau. Posez à côté de votre piscine ou autre point d'eau une perche, une bouée et un téléphone pour alerter les secours.
- Après la baignade, sortez tous les objets flottants (jouets, bouées, objets gonflables) afin d'éviter toute tentative de récupération et de chute. Protégez les enfants, protégez l'accès aux piscines et autres points d'eau.

Pour protéger l'accès aux piscines et autres points d'eau, plusieurs dispositifs existent :

- Des barrières souples ou rigides d'une hauteur d'au moins 1.10 m entre deux points d'appui, munies d'un portillon, de préférence à fermeture automatique. En cas de fermeture manuelle, n'oubliez pas de refermer systématiquement le portillon.
- Des volets roulants hermétiques, des abris clos rigides, fermant le bassin.
- Et en complément des alarmes sonores et infrarouges, placées à la surface de l'eau ou autour du bassin, détectant l'approche de l'enfant.

Ces précautions ne remplacent pas votre surveillance active. Apprenez les gestes qui sauvent : un enfant réanimé immédiatement à 5 fois plus de chances de sortir indemne d'une noyade. Renseignez-vous auprès des associations et organismes de formation aux premiers secours, en particulier les sapeurs-pompiers près de chez vous.

Moustique Tigre ou Moustique Zèbre ?



Vous l'avez probablement vu sur de nombreux abribus dès début juin... Il est tigré, certes, mais noir et blanc, plutôt comme un zèbre... S'il s'appelle moustique tigre, c'est parce qu'il est vorace... comme un tigre ! Il pique, mais

il pique... plus souvent que ses congénères d'autres espèces et il provoque des réactions allergiques plus importantes que les moustiques « classiques ». Tout petit (plus petit qu'une pièce de 1 centime d'euro), il ne fait pas de bruit, car il ne fait pas de vol stationnaire. Il ne respecte aucun horaire : il pique le matin pendant le jardinage, lors du repas dehors le midi, ou encore à l'apéro du soir, mais ne rentre pas dans les maisons.

En plus de la nuisance qu'il constitue de par ses piqûres, il peut être le vecteur de maladies: Cependant, en métropole en 2016, il n'y a pas eu de transmission de ces virus par des moustiques tigres métropolitains : les 187 cas de Dengue, 18 cas de Chikungunya et 449 cas de Zika ont été des cas importés : ce sont des personnes qui ont contracté ces maladies dans un autre pays, avant leur retour en métropole.

Parce qu'il est le vecteur de ces maladies, le moustique est très surveillé par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID). En 2016, il a progressé vers le Nord de la France, mais au niveau du département du Rhône, il n'a pas conquis de nouvelle commune. Urbain, il est toujours présent dans les villes de Lyon et de Villefranche mais aussi de Gleizé, Limas, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, St Priest, Genas, Moins, Brignais, Montagny et Grigny : essayez de ne pas le ramener en stop !

Si vous détectez la présence d'un moustique tigre sur Marcilly, après l'avoir tué, merci de le mettre dans une enveloppe avec vos coordonnées, la date et le lieu de collecte et déposer le dans la boîte aux lettres de la mairie.

En conclusion : pas de moustique tigre = pas de piqûres irritantes = pas de maladies. Comme les moustiques tigres restent près de leur lieu de naissance (100m) et ont besoin de petit volumes d'eau pour vivre : **SOYONS SEC AVEC LE MOUSTIQUE TIGRE !**

Protégeons nous, en éliminant les gîtes larvaires que constitue l'eau stagnante de nos jardins (soucoupes, arrosoirs...) et en couvrant de moustiquaires résistantes aux UV nos réservoirs et collecteurs d'eau de pluie.

Delphine DELATTRE



L'ambrosie, c'est l'affaire de tous !

Plante fortement allergène, l'ambrosie prolifère dans notre région. Il faut détruire les plants avant la floraison, pour limiter la reproduction de la plante et éviter la production du

pollen. Les plants doivent être systématiquement détruits avant la floraison d'août.

Pour en savoir plus :

- <http://www.ambrosie.info/>
- www.signalement-ambrosie.fr

Référent sur Marcilly d'Azergues : **Patrick Tisoplot**
03patis@gmail.com

Le brûlage des déchets verts à l'air libre est interdit

Pourquoi ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants mais aussi de composés cancérigènes

Quels décrets ?

Les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbres, les résidus d'élagage, de débroussaillage, d'entretien des massifs floraux ou encore les feuilles mortes....

Qui est concerné ?

Toute personne, particuliers, entreprises, collectivités territoriales produisant des déchets verts.

En cas de non-respect, une contravention de 450€ peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal)

Fermeture de la mairie

"Le secrétariat de mairie sera fermé au public, le vendredi 14 juillet 2017 et du lundi 14 août 2017 inclus au vendredi 18 août 2017 inclus."



La Confrérie du Noeud du Vigneron organise un voyage en Savoie le samedi 21 octobre 2017

Programme :

- Départ de Marcilly à 7h en autocar "Vallée d'Azergues" avec un arrêt casse-croûte,
- Dégustation vins de savoie à la **cave de Chautagne 73 Ruffieux**,
- Déjeuner à Chanaz au restaurant L'Écluse sur le **Canal de Savière**
- Visite en bateau de **l'Abbaye de Hautecombe** par le Lac du Bourget,
- Retour en autocar pour Marcilly, arrivée à 19h30.



Tarif 75€ par personne (acompte obligatoire 30€ à la réservation) - Réponse au 30 septembre 2017

Contact : 07 60 14 38 72 ou michelenius@yahoo.fr

Journée découverte du Tennis Club



Le Tennis Club de Marcilly d'Azergues organise le **dimanche 9 juillet 2017**, à partir de 10h30, "la seconde journée découverte du tennis club de Marcilly". Plusieurs animations sur le thème du tennis, seront proposées pour les

petits et les grands.

Au programme :

- Initiation avec un spécialiste du tennis,
- Jeu découverte et des surprises.
- A partir de 12h, un apéritif et un barbecue est prévu pour

nourrir les "tennismen et les visiteurs".

- L'après-midi, un tournoi de double mixte Avec de nombreux lots à gagner. L'équipe du Tennis Club Marcillois compte sur vous !

La Bibliothèque

La bibliothèque de Marcilly recrute des volontaires pour tenir les permanences du mercredi après-midi de 16h30 à 18h et du samedi de 10h à 12h (été horaires réduits). Si vous souhaitez partager votre goût de la lecture et donner votre avis chaque trimestre sur le choix des livres, rejoignez-nous. Merci de contacter Nathalie BLANCHON au 06.61.22.51.95 ou nathalie-blanchon@orange.fr



Agenda

Juillet

Samedi 8

Journée conviviale - Société de Chasse
Maison Communale

Dimanche 9

Journée découverte - Tennis Club - Stade

Vendredi 14

Bal populaire - Pompiers
Caserne intercommunale à Lissieu

Samedi 22

Barbecue des Classes en 4
Maison Communale

Dimanche 30

AG - Coupe Jeanny - Repas champêtre
Boules - Maison Communale

Août

Dimanche 13

Journée conviviale - Pêche - Salle Saint Emile

Vendredi 25

Coupe Désiré - Boules - Maison Communale

Dimanche 27

Barbecue - Classes en 5
Maison Communale

Septembre

Vendredi 1

AG Société de Chasse - Salle de la Gare

Samedi 2

Forum des Associations
Comité des fêtes - Salle des fêtes

Dimanche 3

Barbecue des Classes en 0
Maison Communale

Samedi 2

Coupe Bois de Bout - Boules
Maison Communale

Dimanche 3

Messe à la Madone - Paroisse et AEP

Vendredi 8

Commémoration - Anciens Combattants
Stèle chemin de Champfort

Samedi 9

Barbecue des classes en 6
Maison Communale

Dimanche 10

Barbecue Classes en 1 - Classes en 9
Maison Communale

Samedi 16

Barbecue des Classes en 3
Maison Communale

Dimanche 17

Randonnée pédestre
Association Sportive Marcilly
Village

Dimanche 24

Barbecue des Pompiers
Maison Communale

Octobre

Dimanche 1

Vide-grenier - Classes en 8 - Village

Samedi 21

Sortie en Savoie
Confrérie du Noeud du Vigneron

